



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

CRISE SOCIALE

La vague des licenciements frappe la France

Déjà 35 000 annonces de suppressions de postes depuis septembre. Les experts s'alarment pour 2021

L'un de mes clients, un commerçant, a déjà consommé la totalité de son prêt garanti par l'Etat [PGE]. Il ne sait pas comment il va passer décembre. Il fait partie de ces chefs d'entreprise qui auraient dû se rapprocher des tribunaux de commerce depuis plusieurs mois déjà, car plus on prend les difficultés en amont, plus on a de solutions à disposition. En distribuant de l'argent gratuit, on a tout fait pour éviter les faillites, mais on a créé une bombe à retardement.» Etienne Charbonnel, associé au sein du cabinet Vivaldi Avocats et spécialiste des procédures collectives, est formel : après les deux vagues épidémiques de 2020, « la troisième vague sera économique ». Et les faillites risquent alors de se compter par dizaines de milliers.

Danone, Sodexo, Bridgestone, Disney ou, dans une moindre mesure, Jacob Delafon dans le Jura... Quelle que soit l'ampleur des plans de restructuration ou de licenciements déjà annoncés ou dans les tuyaux – la société Trendeo a recensé plus de 35 000 suppressions de postes au cours des seuls trois derniers mois –, tous les experts s'accordent à dire que le pire est encore à venir.

« Il y aura de la casse »

Fin novembre, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) décomptait 657 restructurations engagées, représentant 67 605

emplois depuis le 2 mars. Un chiffre bien supérieur à celui de 2019 (369 procédures pour 26 987 emplois sur cette période), mais en retrait par rapport à la crise de 2008-2009. Car si les défaillances d'entreprise n'ont pas encore explosé, c'est parce qu'elles sont toujours « sous perfusion », comme l'explique M^e Nicolas Morelli, avocat associé du cabinet Bird & Bird, dont il a fondé le pôle « restructuring ».

« Il y a eu énormément de liquidités injectées dans le marché via les PGE », rappelle l'avocat. Ceux-ci ont atteint 125 milliards d'euros à la fin novembre, au bénéfice de plus de 600 000 entreprises. Parallèlement, les sociétés ont bénéficié de reports de charges fiscales et sociales, tandis que les salaires étaient pris en charge par le chômage partiel. « Certains de nos clients, comme des commerces ou des hôtels, ont encore de la trésorerie grâce aux PGE et aux mesures de soutien, alors que l'activité est à un niveau catastrophique. Mais une fois qu'ils auront gratté les fonds de tiroir, en mars ou en avril, il y aura de la casse », s'inquiète Raymond Dorge, associé au sein du cabinet d'expertise-comptable GMBA. Et de citer l'exemple d'un client, un commerçant spécialisé installé dans le 8^e arrondissement parisien, qui, depuis le mouvement des « gilets jaunes », n'a jamais connu un exercice « normal ». « Depuis trois ans que la boutique existe, ils n'ont toujours pas réussi à savoir si leur business tient la route », relève-t-il. Et pour-

tant la boutique n'a pas fermé...

Les grands groupes ne sont pas épargnés. Selon une enquête réalisée par Rexecode pour l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE), la situation s'est dégradée en novembre. Ces derniers sont 16 % à évoquer des difficultés de liquidité. Qu'en sera-t-il quand les aides cesseront et qu'il faudra honorer les échéances ?

« Cette dette que l'on a créée a vocation à être remboursée, ne l'oublions pas, poursuit M^e Morelli. Il faudra faire face aux échéances en 2021 avec un chiffre d'affaires qui n'aura pas forcément retrouvé son niveau de 2019, particulièrement dans des secteurs comme le tourisme ou l'hôtellerie ». Il faudra aussi s'acquitter des échéances fiscales et sociales.

Dans certains cas, il sera possible de restructurer la dette, notamment en organisant des reports d'échéances coordonnés, le cas échéant à la faveur de procédures préventives adaptées, à savoir le mandat ad hoc ou la conciliation. Au risque toutefois que le pronostic vital de l'entreprise soit déjà engagé. « Le problème des petites entreprises tient en ce qu'elles ignorent ce type d'outil et que bien souvent elles réagissent malheureusement trop tardivement », poursuit l'avocat. Michel Bessière, président du Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) de l'Essonne, juge, lui, que l'avalanche des mesures de soutien, si

elle est louable dans l'absolu, ne contribue pas à faciliter la tâche des chefs d'entreprise.

« Les annonces changent de jour en jour, en matière de pilotage c'est très compliqué, souligne-t-il. Par exemple, le chômage de longue durée, une mesure qui me paraît

bonne dans sa conception, est difficile à mettre en œuvre. » « Ce qui angoisse beaucoup nos clients, c'est de ne pas voir la fin de la crise et de ne pas savoir jusqu'à quand ils vont être soutenus », souligne de son côté Céline Chicot, également expert-comptable au sein du cabinet GMBA.

Triptyque

Si les professionnels de l'accompagnement des entreprises craignent une explosion des licenciements et des défaillances en 2021,

ils observent aussi avec inquiétude le plongeon du moral des chefs d'entreprise. Le redoutable triptyque « DDD » (dépôt de bilan, divorce, dépression) guette les commerçants, hôteliers ou petits patrons épuisés par une *annus horribilis*, commencée avec les manifestations contre la réforme des retraites et qui devrait s'achever entre jauge de clientèle, protocole sanitaire et couvre-feu. *« Il y aura aussi de la casse de ce côté-là »,* prédit Raymond Dorge. ■

BÉATRICE MADELINE

« IL FAUDRA FAIRE FACE AUX ÉCHÉANCES EN 2021 AVEC UN CHIFFRE D'AFFAIRES QUI N'AURA PAS RETROUVÉ SON NIVEAU DE 2019 »

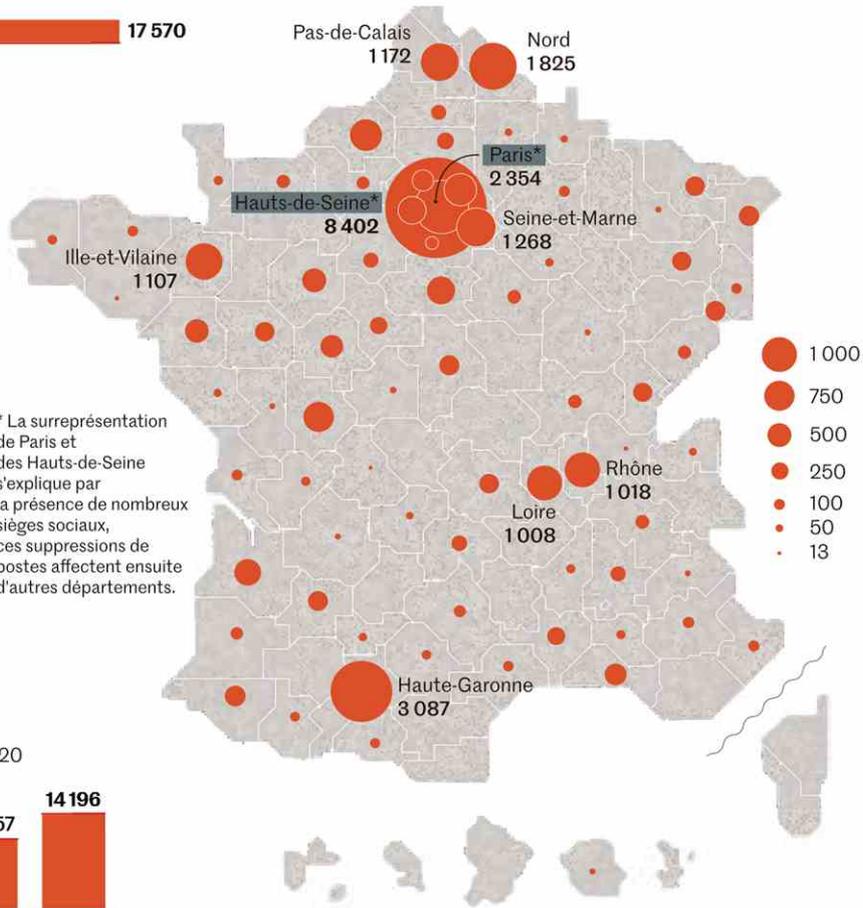
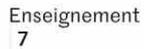
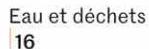
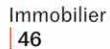
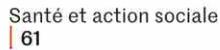
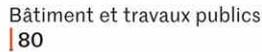
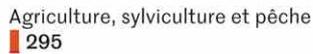
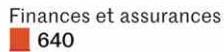
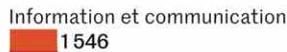
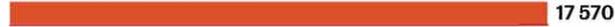
NICOLAS MORELLI
avocat chez Bird & Bird

Radiographie de trois mois de destruction d'emplois

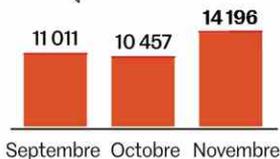
Pertes d'emploi par secteur depuis le mois de septembre

Par département

Industrie manufacturière



Par mois, en 2020



Infographie : Le Monde • Source : Tredeo